

RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA LUNDI 27 MARS 2023, À 19 H

Étaient présent(es) : Chantal Duval Martine Brière Nancy Bruyère
Pascal Fréchette Suzi Costa Judith Forget
Catherine Barbe Stéphanie Tremblay Julie Morin
Marie-Claude Moquin Karine Duval

Étaient absent(es) : Josée Mc Cray Daniel Lauzon
Kim Desmarais Jennifer Lee-Dubé

Était invité : Monsieur David Casthana Morin, directeur, des ressources financières

1. Ouverture de l'assemblée

Madame Martine Brière ouvre l'assemblée à 19 h 03. Elle souhaite la bienvenue à tous.

2. Vérification des présences

La secrétaire effectue la vérification des présences.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Madame Julie Morin et secondée par madame Stéphanie Tremblay.

4. Consultation sur les objectifs et principes de répartition des ressources 2023-2024

Monsieur David Casthana Morin, directeur du service des finances nous présente le document : « Consultation des critères de répartition budgétaire pour l'année 2023-2024 ».

Ce document est révisé chaque année et le CCSEHDAA doit être consulté selon la LIP. Aucun modification importante n'a été faite cette année.

Madame Duval enverra les questions et les commentaires qui seront soulevés par les membres à monsieur Casthana- Morin avant le 31 mars.

5. Adoption du compte rendu de la rencontre du 30 janvier 2023

Une correction est demandée par un membre. « Madame Marie-Claude Moquin était absente à la rencontre », son absence sera indiquée sur la liste.

L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Stéphanie Tremblay et secondée par madame Suzi Costa.

6. Parole à l'assemblée

Aucun parent invité n'assiste à cette rencontre.

7. Rôle et responsabilité du CCSEHDAA

Suite à une rencontre avec monsieur René Brisson, directeur général du CSSRDN et madame Isabelle Viau, présidente du comité de parents, Madame Martine Brière informe les membres des mandats du comité EHDA.

Extrait de la loi de l'instruction publique

Art.187 Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions :

- De donner son avis au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- De donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;
- De donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.
- Le comité peut aussi donner son avis au centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Art. 187.1 Le centre de services scolaire indique, annuellement, au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les ressources financières pour les services à ces élèves et l'affectation de ces ressources, en tenant compte des orientations établies par le ministre.

Le centre de services scolaire fait un rapport annuellement au comité et au ministre, des demandes de révision formulées en vertu de l'article 9 relatives aux services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Mme Brière sollicitera la présidente du comité de parents afin d'arrimer les deux comités pour la prochaine rentrée scolaire et que les règles et procédures soient en réécriture.

8. Annonce de départ

Madame Chantal Duval annonce qu'elle quittera ses fonctions de directrice adjointe au service des ressources éducatives au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord. Elle sera en prêt de service à compter de la mi-avril au Ministère de l'Éducation. Madame Judith Forget, coordonnatrice prendra la relève pour terminer l'année.

9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 15 mai 2023 à 19 h en virtuel.

10. Levée de l'assemblée

Madame Marie-Claude Moquin propose la levée de l'assemblée à 20 h 36.
Adopté à l'unanimité.

Ginette Légaré
Secrétaire de la rencontre